

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'AGRONOMIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

CODE : 1103 00 U 33 D4
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023,
sur avis conforme du Conseil général

INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'AGRONOMIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des aptitudes à intégrer l'outil informatique dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- ◆ de s'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales ;
- ◆ de situer l'importance et le rôle du système d'information dans la gestion de l'exploitation agricole.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En application générale de l'outil informatique,

face à un équipement informatique intégrant des logiciels d'édition, de présentation et de tableur, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,

face à une situation-problème donnée,

- ◆ de concevoir les feuilles de calcul à l'aide de formules et de fonctions, de mettre en forme et en page les résultats obtenus et d'en représenter sous forme graphique ;
- ◆ de réaliser un document dans le domaine professionnel comprenant des références (table des matières, table des illustrations, bibliographie....) et des objets (image, tableau, graphique, ...);
- ◆ de réaliser et de personnaliser une présentation assistée par ordinateur suivant les consignes du chargé de cours.

En phytotechnie spécifique,

dans le respect des bonnes pratiques agricoles,

en visant l'autonomie d'une unité de production agricole,

en raisonnant en termes de durabilité,

dans le respect de la législation en vigueur et/ou des règles et bonnes pratiques en matière, d'éthique, d'environnement, de qualité, d'hygiène et de santé ,

- ◆ de décrire et d'analyser les modes d'exploitation des prairies et d'expliquer l'entretien à assurer ;
- ◆ *pour une culture donnée,*
 - d'expliquer les différentes étapes du suivi phytotechnique et leurs implications, de raisonner et de quantifier les principaux intrants ;
 - de présenter le suivi phytotechnique et les intrants d'une autre culture de diversification et/ou d'expliquer une méthode de culture alternative.

En zootechnie,

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en visant l'autonomie d'une unité de production agricole,

en raisonnant en termes de durabilité et dans le respect de la législation en vigueur et/ou des règles et bonnes pratiques en matière, d'éthique, d'environnement, de qualité, d'hygiène et de santé.

et en contribuant au bien-être animal,

sur base d'un contexte défini et en vue d'une production donnée ;

- ◆ de proposer une conduite alimentaire raisonnée, de l'analyser et de justifier en se référant aux principes essentiels de l'alimentation et de la nutrition ;
- ◆ d'adapter une conduite de la reproduction du troupeau en vue d'optimiser les performances et de la justifier en se référant aux principes essentiels de la reproduction et aux principaux indicateurs ;
- ◆ de proposer ou d'adapter une conduite d'amélioration génétique en vue d'optimiser les performances et de la justifier en se référant aux principes essentiels de sélection et aux principaux index ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation, « Phytotechnie spécifique » code n° 162102U33D4 et « Zootechnie spécifique » code n° 161102U33D3 et « Application générale de l'outil informatique » code n° 754104U31D2, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une situation donnée, les consignes étant précisées, ,

- ◆ de concevoir ou d'utiliser des feuilles de calcul permettant des applications dans le domaine agronomique ;

- ◆ d'utiliser les fonctionnalités d'un tableur pour assurer le traitement et l'analyse de données, et d'en interpréter les résultats obtenus ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les principes, les avantages et limites d'outils informatiques propres au domaine agronomique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de citer différentes catégories d'outils informatiques propres et/ou utiles au domaine agronomique et d'en expliquer les utilités;
- ◆ d'expliquer les principes, les avantages et limites d'outils informatiques propres et/ou utiles au domaine agronomique (tableur, gestion de troupeaux, gestion de parcelles, outils d'aide à la décision ...);
- ◆ de réaliser un document expliquant le fonctionnement d'un outil d'aide à la décision et de mettre en avant les avantages et les inconvénients ;

face à une situation donnée, les consignes étant précisées, à l'aide d'un logiciel de type tableur,

- ◆ de concevoir ou d'utiliser des feuilles de calcul permettant des applications dans le domaine agronomique (calcul d'une ration pour un troupeau donné, réalisation d'un tableau d'amortissement, ...);
- ◆ d'analyser des données à l'aide de tableaux et graphiques croisés dynamiques ;
- ◆ d'appliquer des techniques d'ajustement (corrélation, droite de régression...) et d'interpréter les résultats ;
- ◆ d'organiser des données et de les exploiter en utilisant des fonctionnalités judicieuses (paramètres statistiques, recherche, ...);

face à une situation donnée, les consignes étant précisées, à l'aide d'un logiciel spécifique (éventuellement en ligne),

- ◆ de construire un questionnaire d'enquête simple, de contrôler les réponses obtenues et d'opérer les corrections nécessaires ;

lors de la présentation de logiciels spécifiques au domaine agronomique,

- ◆ d'encoder quelques données relatives à la gestion de troupeau et/ou de parcelles ;
- ◆ d'observer, de consulter différents documents techniques utiles et d'en saisir les avantages et les limites;

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de gestion informatisée des exploitations agricoles	CT	B	64
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80
Nombre d'ECTS			5